

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 17 (1939)
Heft: 4

Vereinsnachrichten: An die Kantonalkomitees der Stiftung "Für das Alter" = Aux comités cantonaux de la Fondation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de secours d'hiver. Il la recommanda chaudement aux collaborateurs présents de „Pro Senectute“.

M. le pasteur Pingeon, de Saint-Aubin, prend ensuite la parole pour soulever à nouveau la question du film de propagande à laquelle on espère pouvoir donner sans trop tarder une solution vraiment satisfaisante. Le Comité de direction assure qu'il ne manquera pas de poursuivre dans ce sens, avec la collaboration de spécialistes, les études et les démarches auxquelles il s'est déjà livré dans le cours de cette année.

Cette intéressante assemblée de délégués se termina peu après 16 heures et c'est en emportant des idées et des encouragements pour la continuation de leur activité que les participants se séparèrent pour rentrer dans leurs régions respectives, plus disposés que jamais à travailler au soulagement des misères des vieillards pauvres de notre pays.

SCHWEIZERISCHE STIFTUNG

„FÜR DAS ALTER“

Zürich, den 5. Dezember 1939.

An die Kantonalkomitees der Stiftung „Für das Alter“.

Sehr geehrte Damen und Herren!

Die Abgeordnetenversammlung der Schweiz. Stiftung „Für das Alter“ vom 20. November d. J. hat einen außerordentlichen Kredit von Fr. 12 000.— bewilligt als Hilfe für durch die Grenzbesetzung betroffene Schützlinge der Kantonalkomitees. Für die Beanspruchung dieses Kredites erlauben wir uns, Ihnen folgende Wegleitung zu geben:

Es ist in erster Linie Sache der zuständigen Kantonalkomitees, in Verbindung mit der Kriegsfürsorge (Wehrmännernotunterstützung, Soldatenfürsorge, Winterhilfe usw.) die durch die Grenzbesetzung entstandene oder verschärfte Notlage alter Männer und Frauen zu lindern.

Bloß in außergewöhnlichen Fällen, wo die Hilfe der zuständigen Stellen nicht ausreicht, sind Gesuche der Kantonalkomitees um einen Beitrag aus dem oben erwähnten Kredit an das Zentralsekretariat zuhanden des Bureau des Direktionskomitees zu richten. Diese Gesuche müssen namentlich auch Namen und Vornamen sowie die militärische Einteilung des oder der mobilisierten Familienglieder enthalten. Jedes eingehende Gesuch, das nicht von vornherein abgewiesen werden muß oder sonst spruchreif erscheint, wird zunächst der Zentralstelle für Soldatenfürsorge in Bern zur Begutachtung unterbreitet.

Auf diese Weise hoffen wir, einerseits einer unerwünschten Doppelspurigkeit der mit der Grenzbesetzung zusammenhängenden Altersfürsorge vorzubeugen und anderseits in denjenigen Fällen, wo die ordentliche Fürsorge nicht genügend helfen kann, den Umständen angemessene Beiträge gewähren zu können.

Mit der Bitte, vorstehende Wegleitung beachten zu wollen, verbinden wir die Versicherung unserer
vorzüglichen Hochachtung!

Namens des Direktionskomitees:

Der Präsident: Dr. E. Locher. Der Sekretär: W. Ammann.

FONDATION SUISSE
„POUR LA VIEILLESSE“

Zurich, le 5 décembre 1939.

Aux Comités cantonaux de la Fondation.

Mesdames et Messieurs,

L'assemblée des délégués de la Fondation suisse „Pour la Vieillesse“, tenue à Berne le 20 novembre écoulé, a voté un crédit extraordinaire de fr. 12.000.— pour venir en aide à des vieillards secourus par les Comités cantonaux dont la situation se serait aggravée du fait de la mobilisation de membres de leur famille.

La première chose à faire par les Comités cantonaux qui auront connaissance de cas de ce genre parmi leurs bénéficiaires d'allocations sera de se mettre en rapports avec les œuvres sociales de guerre compétentes de leur canton ou de leur région (Secours militaires officiels, Secours spéciaux d'hiver et Don national suisse) accordant des subsides dans ces mêmes circonstances.

Ce n'est que lorsqu'il aura été constaté que ces secours spéciaux ne peuvent réellement pas suffire aux besoins des vieillards en cause ou que ceux-ci ne reçoivent rien des œuvres ci-dessus, que les Comités cantonaux adresseront pour eux à notre Secrétariat général à Zurich des demandes de secours détaillées indiquant notamment les noms et prénoms et l'incorporation des militaires mobilisés de leur famille.

Ces demandes seront examinées avec bienveillance par le Bureau du Comité de direction. Toutes celles qui n'auront pas un caractère d'évidence seront transmises par le Secrétariat

général de la Fondation à l'Office central des secours militaires à Berne pour demander son avis à leur égard.

Nous avons tout lieu d'espérer qu'en procédant de cette manière on arrivera à éviter les interventions faisant double emploi, toujours regrettables, et à pouvoir accorder les suppléments de secours reconnus nécessaires aux vieillards victimes des circonstances créées par la mobilisation générale de notre armée qui ne peuvent être aidés que d'une manière insuffisante par les œuvres sociales de guerre dont il est question plus haut.

L'intervention de ces organisations à destination plus spéciale doit, normalement, précéder celle de la Fondation „Pour la Vieillesse“.

En vous priant de vouloir bien vous conformer aux recommandations formulées plus haut, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Au nom du Comité de direction:

Le président: Dr E. Locher. Le secrétaire: W. Ammann.

Freie Plätze in Anstalten - Places libres

Altersasyle — Asiles de vieillards.

	Kostgeld Prix de pension Fr.	Greise vieux	Grei- sinnen vieilles
a. Kantonale Asyle — Asiles cantonaux.			
Asile Beauregard (Neuchâtel)	Min. 1.90 p. j.	—	
Asile de vieillards femmes St-Martin (Neuch.)	Min. 1.— p. j.		3
b. Bezirksasyle — Asiles régionaux.			
Bezirksaltersheim Büren a. A.	2.50-5 t.	2	2
Hospice de vieillards de l'Ajoie St-Ursanne (Berne)	490 p. a.	4	6
c. Gemeindeasyle — Asiles communaux.			
Altersasyl z. Lamm, Ob. Rebgrasse 16, Basel	3 t.	4	6
Altersasyl der Gemeinde Pfäffikon (Zch.)	1000-1400 j.	1	1
Altersheim der Ortsgemeinde Rheineck	3-3.50 t.	5 od.	5
Altersheim Wangensbach, Küsnacht	4-6 t.	3 od.	3
Altersheim Wädenswil	1400-2500 j.	2	3
Asile des vieillards Dombresson (Neuch.)	70 p. M.		2
Bürgerheim z. Bergfrieden, Arbon	1200 j.	1	—
Bürgerheim Burgdorf	4-5 t.	3	3
Bürgerheim Thun	4-5 t.	3	3
Altersheim Schwanden	2.50-3.70 t.	1	2
Pfrundhaus Glarus	1400-2400 j.	1	1
d. Andere wohltätige Asyle — Autres asiles de bienfaisance.			
Altersheim Bunt-Wattwil (St. G.)	3.85-4.50 t.	2 od.	2
Altersheim Brunnmatt Liestal	4.50-5.50 t.	2	1
Alt-Herren-Heim Ernst-Stiftung, Zürich 7	250 m.	3	
Altersheim Gontenbad b. Appenzell	3-4 t.	2	2
Altersheim Rigahaus Chur	5-7 t.	2	3